

C84A1  
C33  
2002/03  
1  
QL  
P. gouv.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS**

**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS**

**2002-2003**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>1</b>
1.1	La mission et les créneaux d'activités	1
1.2	L'organisation du Ministère	3
1.2.1	La structure administrative	3
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	4
<b>2.</b>	<b>LES CRÉDITS 2002-2003</b>	<b>5</b>
2.1	Les crédits totaux 2002-2003	5
2.2	Les crédits 2002-2003 par programmes	6
	Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	6
	Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	8
	Programme 3 : Charte de la langue française	10
2.3	Les crédits de transfert	11
2.3.1	Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	11
2.4	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2002-2003	13
<b>3.</b>	<b>LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES</b>	<b>14</b>
3.1	Les priorités d'action en 2002-2003	14
3.2	L'évaluation de programmes	21
3.3	Le plan budgétaire	21
<b>4.</b>	<b>LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES</b>	<b>25</b>
<b>5.</b>	<b>LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS</b>	<b>26</b>
<b>6.</b>	<b>LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS</b>	<b>27</b>
<b>7.</b>	<b>L'EFFECTIF TOTAL 2002-2003 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES</b>	<b>28</b>

## **1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **1.1 La mission et les créneaux d'activités**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

#### **Les champs de compétence**

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, la culture scientifique et technique ainsi que le loisir culturel et scientifique. En matière de communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'autoroute de l'information, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### **Les activités**

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programme, la mise en oeuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

#### **Charte de la langue française**

La ministre est responsable de la Charte de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique l'assiste dans l'exercice de ses fonctions. Il a pour mandat de coordonner l'application ainsi que la mise en oeuvre de la politique linguistique, de superviser les modifications législatives et d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière linguistique. De plus, la ministre a la responsabilité des organismes chargés d'appliquer la politique linguistique québécoise.

#### **Les organismes qui relèvent de la ministre**

La responsabilité de la mise en oeuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

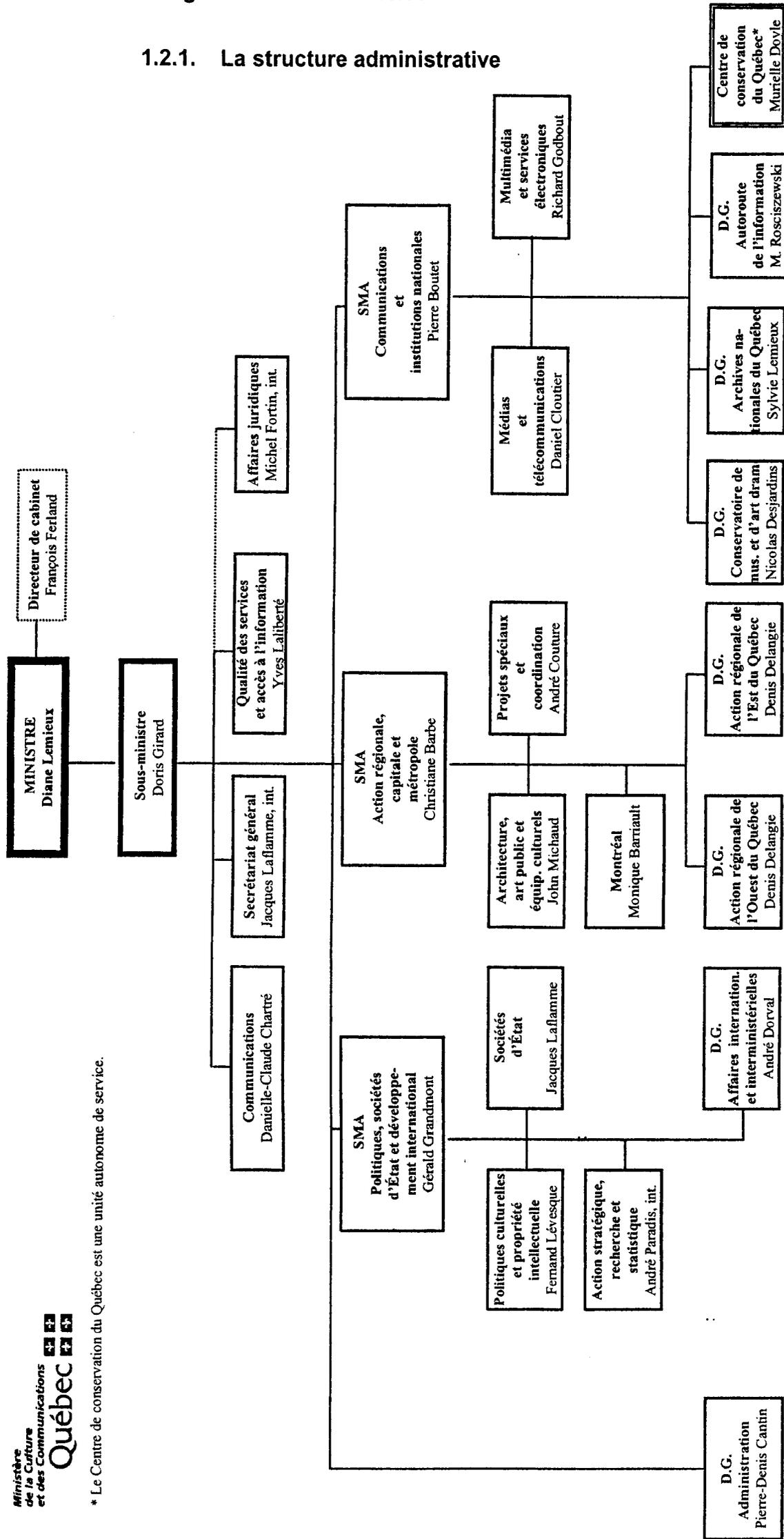
- Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;

- Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des oeuvres cinématographiques;
- Un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);
- Un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).

Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Enfin, la ministre est également responsable des organismes de la Charte de la langue française : l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française.

\* Le Centre de conservation du Québec est une unité autonome de service.



### **1.2.2. Les organismes et sociétés d'État**

#### **Bibliothèque nationale du Québec**

Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

#### **Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs**

M<sup>e</sup> Jean Corriveau, président

#### **Commission des biens culturels du Québec**

Mme Louise Brunelle-Lavoie, présidente

#### **Conseil des arts et des lettres du Québec**

Mme Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale

#### **Musée d'Art contemporain de Montréal**

M. Pierre Bourgie, président

M. Marcel Brisebois, directeur général

#### **Musée de la Civilisation**

M. Henri Grondin, président

Mme Claire Simard, directrice générale

#### **Musée du Québec**

Mme Lyne-Sylvie Perron, présidente

M. John R. Porter, directeur général

#### **Régie du cinéma**

Mme Jeanne L. Blackburn, présidente

#### **Société de la Place des Arts de Montréal**

M. L'honorable Alan B. Gold, vice-président

Mme Marie Lavigne, directrice générale

#### **Société du Grand Théâtre de Québec**

M. Adélarde Guillemette, président

Mme Francine Grégoire, directrice générale

#### **Société de développement des entreprises culturelles**

M. Pierre Lafleur, président

#### **Société de télédiffusion du Québec**

Mme Paule Beaugrand-Champagne, présidente-directrice-générale

## 2. LES CRÉDITS 2002-2003

### 2.1 Les crédits totaux 2002-2003

Les crédits 2002-2003 s'élèvent à 508,5 M\$ comprenant :

Programmes (000 \$)	2001-2002			2002-2003			Écart (6-3)
	Crédits d'invest. <sup>(1)</sup>	Crédits rég.	Crédits totaux	Crédits d'invest.	Crédits rég.	Crédits totaux	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	2 019,3	72 774,5	74 793,8	5 769,3	75 315,0	81 084,3	6 290,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	-	386 359,2	386 359,2	-	403 712,8	403 712,8	17 353,6
3. Charte de la langue française	135,0	23 638,8	23 773,8	335,0	23 370,7	23 705,7	(68,1)
	2 154,3	482 772,5	484 926,8	6 104,3	502 398,5	508 502,8	23 576,0
Moins : Crédits permanents <sup>(2)</sup>			2 122,7			2 119,8	(2,9)
			482 804,1			506 383,0	23 578,9
<b>Crédits à voter</b>						<b>506 383,0</b>	

Les crédits totaux de 508,5 M\$ de l'exercice financier 2002-2003 représentent une augmentation de 23,5 M\$ (4,9 %) par rapport aux crédits totaux de 484,9 M\$ de l'exercice 2001-2002, soit 3,9 M\$ pour les crédits d'investissements et 19,6 M\$ pour les crédits réguliers.

Les crédits d'investissements de 6,1 M\$ de l'exercice financier 2002-2003 représentent une augmentation de 3,9 M\$ par rapport aux crédits d'investissements de 2,2 M\$ de l'exercice 2001-2002. Cette augmentation de 3,9 M\$ concerne les projets suivants : la modernisation des systèmes du ministère, le financement des activités du Centre de documents semi-actifs (CDSA), l'acquisition d'équipements pour le CDSA de Montréal et la modernisation des systèmes informatiques de l'Office de la langue française.

Les crédits réguliers de 502,4 M\$ de l'exercice financier 2002-2003 représentent une augmentation de 19,6 M\$ (4,1 %) par rapport aux crédits réguliers de 482,8 M\$ de l'exercice 2001-2002. Cette augmentation de 19,6 M\$ s'explique principalement par les crédits additionnels annoncés au Discours sur le budget 2001-2002 pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de télédiffusion du Québec, par l'ajustement de la rémunération, par la variation du service de la dette et par la hausse des crédits consacrés aux programmes découlant du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

<sup>(1)</sup> Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des avances permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de document semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

<sup>(2)</sup> Crédits puisés directement au Fonds consolidé du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) ou d'une loi particulière sans devoir être votés annuellement. Du montant de 2 119,8 K\$, 2 110,2 K\$ servent au remboursement de deux emprunts de la Société de la Place des Arts de Montréal, voir p. 9.

## 2.2 Les crédits 2002-2003 par programmes<sup>(3)</sup>

### **Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels**

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 05 – Commission des biens culturels).

---

<sup>(3)</sup> Extrait du volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-2.

## Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments (000 \$)	2001-2002			2002-2003			Écart (6-3)
	Crédits d'invest. (1)	Crédits rég. (2)	Crédits totaux (3)	Crédits d'invest. (4)	Crédits rég. (5)	Crédits totaux (6)	
	1. Gestion interne et soutien	1 643,0	40 966,9	42 609,9	3 143,0	42 926,3	46 069,3
2. Archives nationales du Québec	243,0	12 265,0	12 508,0	2 493,0	12 113,7	14 606,7	2 098,7
3. Centre de conservation du Québec	43,8	2 117,0	2 160,8	43,8	2 271,2	2 315,0	154,2
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	89,5	17 003,4	17 092,9	89,5	17 549,9	17 639,4	546,5
5. Commission des biens culturels du Québec	-	422,2	422,2	-	453,9	453,9	31,7
	2 019,3	72 774,5	74 793,8	5 769,3	75 315,0	81 084,3	6 290,5
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) Élément 1			9,6			9,6	
<b>Crédits à voter</b>			<b>74 784,2</b>			<b>81 074,7</b>	

**Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. Il vise aussi à appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre de la politique de l'autoroute de l'information (élément 01 – Action culturelle et communications);
- promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 04 – Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06 – Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement (élément 7 – Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 08 – Bibliothèque nationale du Québec).

**Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Éléments (000 \$)	Crédits 2001-2002	2002-2003	Écart (2-1)
	Crédits totaux	Crédits totaux	
	(1)	(2)	
1. Action culturelle et communications	128 985,5	136 948,2	7 962,7
2. Musées nationaux	62 375,7	60 514,7	(1 861,0)
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	23 589,2	21 148,9	(2 440,3)
4. Société de développement des entreprises culturelles	39 646,7	41 784,0	2 137,3
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	466,9	474,5	7,6
6. Société de télédiffusion du Québec	53 856,6	57 970,1	4 113,5
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	55 642,9	62 938,3	7 295,4
8. Bibliothèque nationale du Québec	21 795,7	21 934,1	138,4
	<b>386 359,2</b>	<b>403 712,8</b>	17 353,6
Moins : Crédits permanents			
Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03) Élément 3	2 113,1	2 110,2	(2,9)
	<b>384 246,1</b>	<b>401 602,6</b>	17 356,5
<b>Crédits à voter</b>		<b>401 602,6</b>	

### Programme 3 : Charte de la langue française<sup>(4)</sup>

Ce programme vise à :

assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Éléments (000 \$)	2001-2002			2002-2003			Écart (6-3)
	Crédits d'invest.	Crédits rég.	Crédits totaux	Crédits d'invest.	Crédits rég.	Crédits totaux	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1. Coordination de la politique linguistique	5,0	2 157,7	2 162,7	5,0	1 769,5	1 774,5	(388,2)
2. Office de la langue française	91,0	15 779,4	15 870,4	291,0	16 053,3	16 344,3	473,9
3. Conseil de la langue française	9,0	1 897,0	1 906,0	9,0	1 917,7	1 926,7	20,7
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	-	2 026,0	2 026,0	-	1 826,0	1 826,0	(200,0)
5. Commission de protection de la langue française	30,0	1 778,7	1 808,7	30,0	1 804,2	1 834,2	25,5
	135,0	23 638,8	23 773,8	335,0	23 370,7	23 705,7	(68,1)

<sup>(4)</sup> Extrait du volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-5.

## 2.3 Les crédits de transfert <sup>(5)</sup>

### 2.3.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

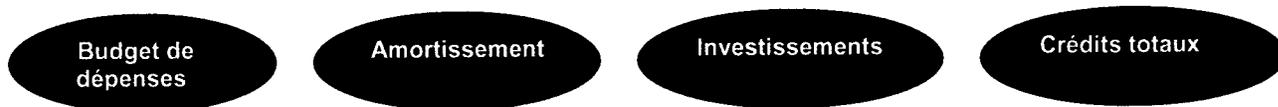
Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette découlant du plan triennal d'immobilisation et les subventions versées aux onze sociétés d'État pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2002-2003	2001-2002	Écart
Bibliothèque nationale du Québec	21 934,1	21 795,7	138,4
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	474,5	466,9	7,6
Conseil des arts et des lettres – fonctionnement	5 538,3	5 242,9	295,4
Conseil des arts et des lettres – programmes d'aide	57 400,0	50 400,0	7 000,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 351,2	8 335,2	16,0
Musée de la Civilisation	21 153,7	21 298,3	(144,6)
Musée des Beaux-Arts de Montréal	16 502,0	17 275,5	(773,5)
Musée du Québec	14 507,8	15 466,7	(958,9)
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	5 905,7	5 368,4	537,3
Société de développement des entreprises culturelles – programmes d'aide	35 081,8	33 481,8	1 600,0
<i>Excluant la provision pour garantie de prêt (796,5 K\$)</i>			
Société de la Place des Arts de Montréal	16 954,4	18 718,1	(1 763,7)
Société de télédiffusion du Québec	57 970,1	53 856,6	4 113,5

<sup>(5)</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-6.

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2002-2003	2001-2002	Écart
Société du Grand Théâtre de Québec	4 194,5	4 871,1	(676,6)
Soutien à la concertation régionale et locale	4 114,2	3 569,0	545,2
Soutien à la coopération et au développement international	1 320,5	1 320,5	-
Soutien à la culture scientifique et technique et au loisir culturel et scientifique	3 196,7	3 196,7	-
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	6 688,7	6 480,2	208,5
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 221,0	8 549,5	1 671,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	24 575,4	21 126,5	3 448,9
Soutien à l'Autoroute de l'information et au développement des communications	11 452,7	11 452,7	-
Soutien au développement de la lecture	18 733,7	18 733,7	-
Soutien aux équipements culturels	37 959,5	35 330,9	2 628,6
Soutien aux institutions muséales	15 107,5	15 107,5	-
Autres crédits de transfert	3 578,3	4 118,3	(540,0)
<b>TOTAL du programme 02</b>	<b>402 916,3</b>	<b>385 562,7</b>	<b>17 353,6</b>

## 2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2002-2003<sup>(6)</sup>



2002-2003				
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits totaux
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	76 615,3	1 300,3	5 769,3	81 084,3
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	403 712,8	-	-	403 712,8
3. Charte de la langue française	23 757,6	386,9	335,0	23 705,7
	504 085,7	1 687,2	6 104,3	508 502,8
Moins : Crédits permanents				2 119,8
<b>Crédits à voter</b>				<b>506 383,0</b>

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'**amortissement** de 1 687,2 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2002 et des acquisitions prévues en 2002-2003 pour le Ministère incluant les Institutions nationales et les organismes de la Charte de la langue française.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Les crédits d'**investissements** ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des avances permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits d'investissements incluent les crédits d'immobilisations et les crédits de prêts, placements et avances. Les crédits d'immobilisations constituant la prévision des acquisitions pour 2002-2003, permettent de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion (3 143,0 K\$), ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés (993,0 K\$) pour les Archives nationales du Québec (incluant le Centre de documents semi-actifs), le Centre de conservation du Québec (43,8 K\$), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (89,5 K\$) et les organismes de la Charte (335,0 K\$).

Les crédits de prêts, placements et avances (1 500,0 K\$) servent au financement des activités du Centre de documents semi-actifs (CDSA) des Archives nationales du Québec et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

<sup>(6)</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-1.

### 3. LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES<sup>(7)</sup>

Le plan annuel de gestion des dépenses présente les choix effectués par le ministère de la Culture et des Communications dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan stratégique 2002-2005 déposé à l'Assemblée nationale. L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c.8) a pour effet de donner une assise légale au plan annuel de gestion des dépenses. Selon l'article 46 de cette loi, les plans élaborés par les ministres ont pour objet de présenter « les choix effectués dans les ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés pour le plan stratégique ».

#### 3.1 Les priorités d'actions en 2002-2003

##### Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Culture et des Communications définit les grandes orientations guidant l'action du Ministère et de ses mandataires dans l'accomplissement de sa mission.

##### Orientations : Culture et Communications

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui soutiennent les quatre orientations sont globalement évaluées à 421,0 M\$.

##### **Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication**

Travaillant à l'affirmation de l'identité québécoise, à la promotion et à l'expression de la culture ainsi qu'à un accès équitable aux moyens de communication, le Ministère aborde ces problématiques par des actions structurantes. C'est ainsi qu'il développe et met en application des politiques sectorielles (lecture et livre, diffusion des arts de la scène, musées), qu'il négocie des ententes avec des partenaires (ministère de l'Éducation, municipalités, etc.) ou, encore, qu'il apporte un soutien aux infrastructures culturelles.

Ces grandes stratégies, dont découlent plusieurs activités, canalisent beaucoup de ressources. En 2002-2003, on estime à environ 286,0 M\$ la valeur des ressources consacrées aux activités déployées en support à cette orientation.

##### **Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion**

L'expression culturelle, c'est avant tout la création, la production, la promotion et la mise en marché des oeuvres et des produits issus de l'activité des artistes. De plus, dans un contexte de vive concurrence nationale et internationale, des efforts importants doivent être consacrés à assurer la visibilité de ces oeuvres et produits.

Les programmes de soutien et les stratégies de développement des marchés sont les principaux outils appuyant cette orientation. Le CALQ ainsi que la SODEC sont des acteurs de premier plan dans ce rôle de soutien aux milieux des arts, des lettres et des entreprises culturelles. Au total, cette fonction essentielle d'aide bénéficiera de quelque 107,0 M\$ en 2002-2003.

##### **Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications**

<sup>(7)</sup> Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2001-2002 portant sur les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, p. 102 à 111 et p. 125.

Le contexte moderne dans lequel nous évoluons n'est pas sans effet sur l'organisation des systèmes culturels et de communications et commande, par conséquent, une constante adaptation. Il importe avant tout que le Ministère travaille à garantir aux organismes et aux entreprises de la culture et des communications les moyens pour améliorer leur santé financière et ainsi favoriser leur développement.

La stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture et le développement des compétences sont au coeur des actions de cette orientation. En 2002-2003, ce sont donc plus de 26,0 M\$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

#### **Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle**

Le Ministère, appuyé par les organismes et les sociétés d'État, joue un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la mission gouvernementale en matière de culture et de communications. Ses positions doivent être claires et témoigner d'une vision des enjeux et des orientations, partagée avec ses mandataires et ses partenaires. Pour ce faire, il conçoit ou actualise des politiques, il multiplie les collaborations interministérielles et il modernise sa gestion dans le sens voulu par *la Loi sur l'administration publique* (2000 c. 8) et mettant l'accent sur l'amélioration des services aux citoyens.

En 2002-2003, on prévoit consacrer environ 2,5 M\$ à cette orientation. Une bonne part de ce montant résulte de la prise en compte de la rémunération des employés et des employées affecté(e)s aux différents projets qui en découlent.

Soulignons également que, dans le cadre de son plan triennal de modernisation, le Ministère entend investir environ 1,2 M\$ par année au développement technologique.

## Les cibles et les indicateurs de résultat

### Orientations : Culture et Communications

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication		
Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Le développement des pratiques	Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens et les citoyennes.	<p>Nombre d'expositions permanentes renouvelées dans les musées</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 expositions permanentes renouvelées d'ici avril 2003</li> </ul> <p>Nombre d'expositions internationales réalisées dans les musées</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 expositions internationales réalisées avant avril 2003</li> </ul> <p>Maintenir le rythme de sensibilisation des jeunes élèves à la culture et aux communications</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 450 000 rencontres et visites par année</li> </ul> <p>Indicateur de situation<sup>(8)</sup></p> <p>Suivre l'évolution du taux de fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles et des institutions muséales au cours des trois prochaines années</p> <p>État de la situation : Au Québec, une personne sur trois a fréquenté un de ces établissements en 1999</p>
L'engagement communautaire	Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale.	<p>Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les municipalités qui viendront à échéance d'ici 2004</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 ententes renouvelées en 2002-2003</li> </ul> <p>Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les communautés autochtones qui viendront à échéance d'ici 2004</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 ententes renouvelées en 2002-2003</li> </ul>

<sup>(8)</sup> L'indicateur de situation est utilisé lorsque l'évolution de la mesure ne dépend pas strictement de l'action du Ministère, mais également de celle de partenaires publics et d'autres acteurs externes.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication		
Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Accès à l'autoroute de l'information	Contribuer à la mise en oeuvre du programme «Villages branchés du Québec».  Sensibiliser les intervenants aux impacts de la <i>Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information</i> (2001, c. 32).	Nombre de médias communautaires ayant accès à une aide financière sur le plan du fonctionnement  Cible 2002-2003 : – 100 médias communautaires soutenus financièrement d'ici avril 2003  Soutien aux études préliminaires structurant les demandes régionales  Cible 2002-2003 : – Réalisation de 35 études  Nombre de rencontres de sensibilisation et d'information  Cible 2002-2003 : – 4 rencontres
<p><b>Actions déterminantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Mise en oeuvre des volets I et II du programme de Soutien aux institutions muséales; poursuite du programme Rencontres culture-éducation; consolidation d'un outil d'enquête sur les pratiques culturelles;</li> <li>— Renégocier le cadre de référence des ententes de développement culturel MCC-Municipalités; maintenir les ententes avec les communautés autochtones; poursuivre le programme de Soutien aux médias communautaires;</li> <li>— Élaborer la norme dans le cadre du programme «Villages branchés du Québec» et fournir l'expertise pour l'analyse des projets soumis aux fins de financement en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, ainsi qu'avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;</li> <li>— Assurer la mise en place du Comité d'harmonisation prévu par la <i>Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information</i> (2001, c. 32) en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec.</li> </ul>		

Orientation : 2 La stimulation de la création, de la production et de la diffusion		
Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Le soutien au cinéma et à la production télévisuelle	Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans les secteurs de la culture et des communications.	Rapport entre le nombre de longs métrages fiction réalisés par de nouveaux cinéastes et le nombre total de longs métrages produits  Cible 2002-2003 : – 30 % de longs métrages réalisés par de nouveaux cinéastes
Le développement des marchés	Accroître la diffusion des oeuvres et des produits québécois et contribuer au développement des marchés.	Nombre de représentations dans le domaine des arts de la scène données à l'extérieur du Québec  Cible 2002-2003 : – 400 représentations par année

<b>Orientation : 2 La stimulation de la création, de la production et de la diffusion</b>		
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de résultat et cibles</b>
Le développement des marchés	Soutenir le processus de francisation de sites Web de PME dans le cadre d'un appel de projets en collaboration avec l'Office de la langue française.	<p>Indicateurs de situation</p> <p>Suivre l'évolution de la part du marché domestique détenue par les entreprises québécoises dans les domaines du cinéma, de la télévision, du disque, du livre et du spectacle</p> <p>Cinéma</p> <p>État de la situation : une moyenne de 5 % de 1996 à 2000</p> <p>Télévision</p> <p>État de la situation : une moyenne de 87 % du temps d'écoute de la télévision par les francophones du Québec est consacrée à la télévision de langue française de 1996 à 2000</p> <p>Disque</p> <p>État de la situation : 21 % en 2000</p> <p>Livre</p> <p>État de la situation : 36 % en 1998-1999</p> <p>Spectacle professionnel</p> <p>État de la situation : 73 % en 1998-1999</p> <p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Cible 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de PME qui ont généralisé l'usage du français dans leur site Web</li> </ul>
		Utiliser le Fonds de l'autoroute de l'information afin de soutenir la conception de contenus et de services inforoutiers en langue française.
<p><b>Actions déterminantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Poursuite du programme d'Aide au cinéma et à la production télévisuelle (SODEC);</li> <li>— Poursuite de l'aide financière octroyée au CALQ et à la SODEC; consolidation des outils de veille et de statistique;</li> <li>— Assurer le suivi et la réalisation des projets retenus lors des deux premières années de la phase III du Fonds de l'autoroute de l'information.</li> </ul>		

<b>Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications</b>		
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de résultat et cibles</b>
Le développement de l'emploi et des compétences	Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications.	Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture  Cible 2002-2003 : – 500 emplois maintenus ou créés en 2002-2003  Indicateurs de mise en œuvre <sup>(9)</sup>
La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications	Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie.	Participer aux différents groupes de travail sur la diversité culturelle et faire valoir le point de vue québécois dans les forums internationaux
La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications	Faire connaître la Politique québécoise de l'autoroute de l'information et procéder aux arrimages nécessaires concernant les besoins inforoutiers au niveau sociétal.	Élaborer un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle du secteur de la culture et des communications, en lien avec les travaux interministériels prévus dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation  Cible 2002-2003 : – Élaborer d'ici avril 2003 le cadre de référence  Nombre de visites et de rencontres avec d'autres partenaires  Cible 2002-2003 : – 10 rencontres
<p><b>Actions déterminantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Poursuite de la stratégie de développement des ressources humaines en culture en collaboration avec Emploi-Québec;</li> <li>— Promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle et contribution, le cas échéant, à son élaboration;</li> <li>— Prendre activement part aux discussions associées au domaine inforoutier aux niveaux national et international.</li> </ul>		

<sup>(9)</sup> L'indicateur de mise en œuvre est lié à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur des programmes, des stratégies ou des politiques ministérielles.

<b>Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle</b>		
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de résultat et cibles</b>
L'adaptation de l'organisation ministérielle	Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats visant la qualité des services.	<p>Indicateurs de mise en oeuvre</p> <p>Adopter un cadre de recherche</p> <p>Cible 2002-2003 : – Cadre adopté en 2002-2003</p>
	Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères.	<p>Restructurer les programmes d'aide financière</p> <p>Cible 2002-2003 : – Programmes restructurés en avril 2003</p> <p>Mettre en place un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques</p> <p>Cible 2002-2003 : – Système mis en place en avril 2003</p> <p>Proposer au gouvernement une politique du cinéma et de la production audiovisuelle</p> <p>Cible 2002-2003 : – Politique proposée en 2002-2003</p> <p>Proposer au gouvernement, une politique du patrimoine</p> <p>Cible 2002-2003 : – Politique proposée en 2002-2003</p> <p>Proposer au gouvernement une actualisation des mesures découlant de l'application de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information</p> <p>Cible 2002-2003 : – Plan d'actualisation proposé en 2002-2003</p>
<p><b>Actions déterminantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Poursuite du chantier de modernisation de l'organisation;</li> <li>— Présider le comité directeur sur l'actualisation de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle, lequel associe outre le Ministère, le CALQ, la SODEC, la Régie du cinéma et Télé-Québec;</li> <li>— Présider le Forum d'orientation stratégique interministériel des sous-ministres adjoints relié au déploiement de l'autoroute de l'information;</li> <li>— Participer au Comité stratégique des ressources informationnelles réunissant des sous-ministres et traitant notamment de la prestation électronique des services.</li> </ul>		

### 3.2 L'évaluation des programmes

#### Culture et Communications

En 2001-2002, un cadre ministériel d'évaluation a été adopté. Il prend appui sur la planification stratégique et il est assorti d'un programme annuel de travail. Les ententes de développement culturel entre le Ministère et des municipalités ont été évaluées, ainsi que le cadre d'entente conclu en 1994-1995 entre l'Union des municipalités du Québec et le Ministère. De plus, le Ministère a procédé à la production d'un bilan et d'un cadre d'évaluation de la Politique de la lecture et du livre et ce, de concert avec le MEQ, le MFE, le CALQ et la SODEC. Par ailleurs, le Ministère a élaboré, de concert avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Fonds de stabilisation et de consolidation des organismes culturels, le devis d'évaluation de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. Enfin, le Ministère a entrepris la révision de l'ensemble de ses programmes d'aide financière.

En 2002-2003, le Ministère produira les indicateurs de la Politique de la lecture et du livre en partenariat avec les sociétés d'État et les ministères responsables concernés. Il mettra en oeuvre le devis d'évaluation de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. De plus, le Ministère développera un cadre d'évaluation pour l'ensemble des mesures de la Politique de diffusion des arts de la scène. La production des indicateurs de la Politique de la diffusion des arts de la scène, de la Politique muséale et des conventions de soutien aux conseils régionaux de la culture sera amorcée avec les directions responsables de la gestion des programmes et des autres mesures liées à ces politiques. Enfin, le Ministère poursuivra ses efforts d'information et de diffusion du cadre ministériel d'évaluation auprès des gestionnaires afin de favoriser son implantation optimale dans les processus de gestion.

### 3.3 Le plan budgétaire<sup>(10)</sup>

#### LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES				
	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	76 615,3	2 690,5	73 924,8	73 882,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	403 712,8	17 353,6	386 359,2	389 653,5
3. Charte de la langue française	23 757,6	(328,1)	24 085,7	23 233,7
<b>Total</b>	<b>504 085,7</b>	<b>19 716,0</b>	<b>484 369,7</b>	<b>486 769,7</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>1 049</b>	<b>—</b>	<b>1 049</b>	<b>—</b>

Note : Le programme 3 contient une provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française qui permet d'effectuer des transferts de crédits.

<sup>(10)</sup> Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2002-2003 portant sur les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, p. 126-128.

Les dépenses 2002-2003 du Ministère s'établissent à 504,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 19,7 M\$ par rapport au budget de l'année précédente qui s'explique principalement par les crédits additionnels annoncés au Discours sur le budget 2001-2002 pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de télédiffusion du Québec, par l'ajustement de la rémunération, par la variation du service de la dette et par la hausse des crédits consacrés aux programmes découlant du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2002-2003 et leur part respective sont : 230,2 M\$ pour les programmes d'aide; 193,5 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 161,6 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 44,2 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 36,2 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

### **Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels**

Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation de 2,7 M\$ découle principalement de la variation de la rémunération, des ajustements aux loyers et de l'amortissement des investissements autorisés au Plan d'accélération des investissements publics pour les institutions nationales.

### **Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; appuyer la réalisation de projets visant la mise en oeuvre de la Politique de l'autoroute de l'information; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 17,3 M\$ s'explique essentiellement par les crédits additionnels pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et pour la Société de télédiffusion du Québec, par l'indexation salariale pour les sociétés d'État, par la variation du service de la dette découlant notamment du Plan d'accélération des investissements publics et par l'augmentation des crédits pour les programmes découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.

**Programme 3 : Charte de la langue française**

L'affectation des ressources allouées au programme *Charte de la langue française* est fonction des objectifs et des priorités du programme soit d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 0,3 M\$ résulte principalement de la non-réurrence des crédits affectés en 2001-2002 aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 \$)	2001-2002 (000 \$)
Immobilisations	4 604,3	2 154,3
Prêts, Placements et Avances	1 500,0	—
<b>TOTAL</b>	<b>6 104,3</b>	<b>2 154,3</b>

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il comprend également un montant de 1,5 M\$ en Prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

#### 4. LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES<sup>(11)</sup>

Les investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie généralement sur une période maximale de 20 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2002-2003* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, le ministère prépare un plan triennal d'immobilisations qui est ensuite approuvé par le Conseil du trésor. Ce plan indique les investissements liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2001-2002 découle des plans approuvés tandis que la prévision pour 2002-2003 comprend, en plus, l'impact des mesures du Discours sur le budget.

##### Investissements en immobilisations

	Déboursés probables 2001-2002 M\$	Prévisions de déboursés 2002-2003 M\$	Variation M\$
Équipements culturels et patrimoine	110,4	237,7	127,3

##### Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation et de modernisation des équipements spécialisés de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine bâti et du patrimoine religieux. Les projets comprennent également le renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales et l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Les déboursés prévus par les promoteurs en 2002-2003 sont évalués à 237,7 M\$ comparativement à 110,4 M\$ en 2001-2002. L'augmentation de 127,3 M\$ des déboursés s'explique principalement par le Plan d'accélération des investissements publics annoncé lors du Discours sur le budget 2002-2003. Rappelons que ces données excluent les déboursés des sociétés d'État relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, ceux-ci étant considérés à la section portant sur les organismes consolidés.

<sup>(11)</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 79 – 83.

## 5. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS<sup>(12)</sup>

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Le tableau qui suit présente les prévisions de résultats 2001-2002 des organismes relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications ainsi que leurs prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2002-2003.

	2001-2002	2002-2003		Résultat M\$
	Résultat M\$	Revenus M\$	Dépenses M\$	
Bibliothèque nationale du Québec	0,5	22,3	25,0	(2,7)
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,0	0,5	0,5	0,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	0,1	63,6	64,3	(0,7)
Musée d'art contemporain de Montréal	0,0	9,6	9,6	0,0
Musée de la civilisation	0,1	24,5	24,6	(0,1)
Musée du Québec	0,0	16,2	16,3	0,0
Régie du cinéma	5,5	8,8	4,2	4,5
Société de développement des entreprises culturelles	0,0	46,0	46,0	0,0
Société de la Place des Arts de Montréal	0,1	29,4	29,5	(0,1)
Société de télédiffusion du Québec	(0,9)	74,2	77,1	(2,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	0,0	7,6	7,6	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>5,4</b>	<b>302,6</b>	<b>304,5</b>	<b>(1,9)</b>

<sup>(12)</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2002-2003 portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 94.

## 6. LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits du Ministère en 2002-2003<sup>(13)</sup> :

- Financement des unités autonomes de service : Centre de conservation du Québec : 490,0 K\$;
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux : 105,0 K\$;
- Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics : 250,0 K\$.

---

<sup>(13)</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2002-2003 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 105.

**7. L'EFFECTIF TOTAL 2002-2003 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

**Ministère :**

Gestion interne et soutien	413
Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	128
- Centre de conservation du Québec	24
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	194
<b>Sous-total</b>	<b>759</b>

**Organismes budgétaires :**

Commission des biens culturels	4
--------------------------------	---

<b>TOTAL</b>	<b>763</b>
--------------	------------

**Organismes de la Charte de la langue française :**

Coordination de la politique linguistique	10
Office de la langue française	228
Conseil de la langue française	21
Commission de la protection de la langue française	27

<b>Sous-total organismes de la Charte de la langue française</b>	<b>286</b>
--	------------

<b>TOTAL :</b>	<b>1 049</b>
----------------	--------------